

**DOCUMENT  
CONTRACTUEL**

**Vos conditions  
particulières**



Essentiel pour moi



## ASSURANCE DEUX ROUES MOTO

**REMPLACEMENT: Contrat A001**

**Date d'effet : 24/10/2019**

Ce document contractuel remplace les précédentes conditions particulières du contrat A001.

### Nos coordonnées

BP 40152  
13631 ARLES CEDEX

### Téléphone

09 69 39 49 49

### Pour nous rendre visite

18 RUE LOTI ANGLE AV CLEMENCEAU  
34500 BEZIERS

### Sur Macif.fr ou l'application mobile



La Macif vous remercie de votre confiance.

Ces conditions particulières sont établies à partir :

- de vos déclarations reprises ci-dessous,
- des garanties que vous avez choisies,
- de notre proposition d'assurance.

Elles complètent et personnalisent les conditions générales du contrat automobile "Deux Roues".

Le souscripteur et la Macif acceptent et reconnaissent la parfaite validité du présent contrat conclu par voie dématérialisée conformément aux articles 1365 et suivants du Code civil, et lui reconnaissent la même force probante que tout autre document contractuel signé de manière manuscrite.

### VOS COORDONNEES

Nom : THOMAS

Prénom : THIBAUT

Adresse : 09 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN

Code postal : 34410

Commune : SERIGNAN

**N° de sociétaire** : 2147862



## VOS DECLARATIONS

### Quelles sont les caractéristiques du véhicule ?

Marque : PIAGGIO  
Version : MP3  
Cylindrée : 500 cm3  
Année de 1ère immatriculation : 2015  
Immatriculation : DQ-200-SL

### Quelle est l'utilisation du véhicule ?

(Les différentes utilisations possibles sont décrites aux conditions générales - Dispositions diverses - Utilisation du véhicule)

Types de déplacements : Privé - Trajet travail - Déplacements professionnels ponctuels  
Lieu de stationnement habituel : Commune : SERIGNAN Département : 34

### Qui est le conducteur principal ?

Nom : THOMAS Prénom : THIBAUT

Date de naissance : 06/02/1958

Date obtention du permis 2 roues : 08/08/1977 Catégorie : A

Date obtention du permis 4 roues : 08/08/1977 Catégorie : B

Le conducteur a-t-il des antécédents personnels d'assurance ?

Aucun  Moins de 3 ans  3 ans et plus

Coefficient de réduction-majoration (bonus/malus) retenu : 0,50

**Les bases de notre accord reposent sur vos déclarations. Aussi, toute inexactitude intentionnelle ou non, toute omission peut nous amener, suivant le cas, à invoquer la nullité du contrat ou la réduction des indemnités dues en cas de sinistre (articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances).**

**Par ailleurs, conformément à l'article L113-2 du Code des assurances, il vous appartient de nous déclarer, dans les quinze jours où vous en avez eu connaissance, toutes les circonstances nouvelles, tous les changements qui modifient les renseignements fournis dans le questionnaire ci-dessus et qui sont de nature à aggraver le risque assuré ou à en créer un nouveau, à défaut de quoi, les sanctions prévues par les articles L 113-8 et L 113-9 du Code des assurances pourront s'appliquer.**

**Vous devrez notamment nous déclarer toute annulation, invalidation ou suspension de permis de conduire du conducteur principal survenant en cours de contrat.**

Vous reconnaissez avoir répondu au questionnaire repris ci-dessus, **préalablement à la présente modification du contrat**, et reconnaissez l'exactitude des réponses apportées.



## VOS GARANTIES

### Conformément :

- à vos déclarations,
- aux informations qui vous ont été données sur le prix et les garanties,

**Vous avez choisi de souscrire pour le véhicule PIAGGIO MP3, N° DQ-200-SL, la formule Protectrice du contrat Deux-roues avec les garanties suivantes qui vous sont accordées dans les conditions et les limites fixées aux conditions générales.**

Garanties principales	Souscrites	Franchises
Responsabilité civile	<b>oui</b>	Sans (1)
Dommages au véhicule	<b>oui</b>	350 € (1)
Actes de vandalisme	<b>oui</b>	350 €
Incendie, explosion, attentats et actes de terrorisme	<b>oui</b>	350 €
Vol	<b>oui</b>	350 € (5)
Bris d'optiques de phare :		
Remplacement	<b>oui</b>	Sans
Tempête, grêle	<b>oui</b>	350 €
Catastrophes naturelles	<b>oui</b>	Légale
Evénements climatiques	<b>oui</b>	350 €
Frais de remorquage et frais annexes	<b>oui</b>	Selon la garantie mise en jeu
Insolvabilité du tiers responsable	<b>oui</b>	Sans
Assistance 24 heures sur 24	<b>oui</b>	Sans
Défense	<b>oui</b>	Sans
Recours	<b>oui</b>	Sans

Garanties complémentaires	Souscrites	Franchises
Accessoires et équipement du motard :		
jusqu'à 1000 €	<b>non</b>	
jusqu'à 3000 €	<b>non</b>	
Assistance panne 0 km	<b>oui</b>	Sans
Service Mobilité :	<b>non</b>	
Assistance panne 0 km		
Mise à disposition d'un véhicule de prêt		

Service associé	Souscrit	Franchise
Assistance constat amiable	<b>oui</b>	Sans

(1) Sauf application de la clause A (prêt de guidon)

(5) Sauf en cas de vol isolé du casque, des gants et du gilet airbag : 10 % des dommages

#### ● DISPOSITIONS SPECIALES

##### ● **Prêt de guidon**

Lorsque le véhicule assuré est prêté à un conducteur non désigné au contrat, responsable d'un accident, une franchise spécifique, de 762 € s'applique sur la totalité des indemnités responsabilité civile et dommages au véhicule.

Cette franchise s'applique totalement ou partiellement selon la part de responsabilité du conducteur.

Elle s'ajoute à la franchise normale de la garantie Dommages lorsqu'il y a mise en jeu de cette garantie.

##### ● **Mesures de protection - Conditions de la garantie Vol**

Pour bénéficier de la garantie vol, le deux roues doit être équipé d'un système de protection antivol mécanique agréé SRA (clause E des conditions générales).



## VOTRE COTISATION ET LES FRAIS ANNEXES

Votre cotisation est de 334,78 € taxes comprises (tarif en vigueur jusqu'au 31/03/2020) par an, payable annuellement.

Ce montant tient compte d'un coefficient de réduction-majoration de 0,50 (bonus 50 %) et d'une réduction spéciale.

● Les frais d'échéance annuelle sont de 9,17 € pour l'ensemble de vos contrats (réduits à 5,95 € en l'absence de contrat automobile), taxes comprises.



## DUREE DE VOTRE CONTRAT

Du 24/10/2019 au 31/03/2020 avec renouvellement annuel automatique.

La date d'échéance annuelle est fixée au 1er avril.



## PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les données recueillies feront l'objet de traitements par la Macif, responsable de traitements, pour la passation, la gestion, l'exécution des contrats d'assurance ainsi qu'à des fins de prospection et gestion commerciales.

Elles pourront être transmises aux entités du groupe Macif et notamment à ses partenaires aux mêmes fins.

Elles seront aussi traitées pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Vos données feront l'objet d'un traitement de lutte contre la fraude, ce qui peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, le cas échéant de portabilité et de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Le cas échéant, vous pouvez retirer votre consentement aux traitements des données ce qui aura pour effet de les faire cesser.

Nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Vous pouvez vous opposer à la prospection commerciale, exercer vos autres droits et adresser toute demande d'information concernant vos données personnelles sur le site [www.macif.fr](http://www.macif.fr) depuis le formulaire d'exercice des droits ou par voie postale à :

MACIF  
Direction Générale - Protection des Données Personnelles  
2 et 4 rue de Pied de Fond  
79037 NIORT Cedex 9

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Toutes les précisions sur la protection de vos données sont accessibles sur notre site : [www.macif.fr](http://www.macif.fr)

### Fichier AGIRA

En cas de résiliation de ce contrat, qu'elle soit de votre initiative ou de la nôtre, vous serez inscrit sur le fichier résiliation de l'Association pour la gestion des informations sur le risque automobile (AGIRA – 1 rue Jules Lefebvre – 75431 Paris cedex 09).

Vous pouvez avoir accès aux données communiquées en vous adressant directement à la Macif ou à l'AGIRA.



## AUTRES DISPOSITIONS

Vous reconnaissez avoir reçu, **préalablement à la modification de ce contrat**, les informations et documents suivants, en avoir pris connaissance et en avoir accepté les termes :

- [La fiche d'information sur le fonctionnement dans le temps de la garantie responsabilité civile.](#)
- L'information que les dommages corporels subis par le conducteur, lors d'un accident de la circulation survenu dans le cadre de sa vie privée, ne sont pas couverts par le présent contrat et peuvent être assurés par le contrat Garantie Accident.
- [Les conditions générales du contrat d'assurance Deux-roues, version Novembre 2018, valant projet de contrat, conformément à l'article L 112-2 du Code des assurances.](#)
- [Les statuts de la Macif.](#)

Le 24/10/2019

Le souscripteur :

THIBAULT THOMAS

Le Directeur Général

JEAN-PHILIPPE DOGNETON